

Allocations familiales—Loi

Dans notre pays, nous avons 750,000 petites et moyennes entreprises. Alors, si on allait créer deux emplois pour chacune d'elles par nos mesures incitatives, cela annulerait quasiment le total de nos chômeurs.

Je vous parlais du ministre des Finances (M. Wilson) qui a proposé des mesures et je vous parlerai du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) qui, lui, a réalisé que dans son ministère on avait emmagasiné sous l'ancien gouvernement libéral des données extraordinaires sans les utiliser concernant les différents droits et brevets enregistrés. Il parle de mettre en marché ces choses-là, de rendre accessibles aux Canadiens et aux Canadiennes, aux entrepreneurs, les brevets pour que cela soit rentabilisé et commercialisé. Cela, c'est une autre mesure qui va nous permettre de créer de l'emploi, d'aider l'entreprise, et par conséquent d'aider la famille.

On a eu le ministre de l'Expansion industrielle et régionale (M. Stevens) par Investissement Canada et par la nouvelle loi sur les prêts aux petites entreprises qui met du capital directement à la portée des sociétés de crédit, par l'entremise des banques et des caisses populaires, et non pas par l'entremise de laboratoires de technocrates.

Également, au lieu de demander aux entrepreneurs étrangers de considérer comme un fardeau l'accès de leur capital au Canada, on leur ouvre la porte et on dit: Maintenant, venez et investissez au Canada. Ce sont aussi des mesures concrètes.

Et vous en avez d'autres. Je vois la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} MacDonald) qui est devant moi. Elle a un budget d'un milliard 800 millions de dollars. Et je demanderais aux députés de l'opposition de prendre la peine de lire ses programmes pour favoriser l'emploi. Je demanderais qu'on prenne connaissance de quelle façon elle communique avec les Canadiens et les Canadiennes pour leur demander des propositions de développement de l'emploi et leur offrir l'appui de l'État au niveau financier ainsi qu'au niveau technocrate. Alors, on n'attend pas de créer, comme c'était fait antérieurement, des emplois qui vont tout simplement différer les paiements de chômage, les faire alterner avec un petit 20 semaines de travail et 20 semaines de chômage. Au contraire, elle offre aux Canadiens l'opportunité d'offrir leurs talents de développeurs. C'est ce qu'on avait dit au cours de la campagne électorale, c'est ce qu'on fait.

Ce sont là des mesures de quelques ministres, monsieur le Président, qui sont bien plus importantes, et les libéraux en particulier devraient faire attention de différer l'évolution de la législation pour se créer du capital politique. Qu'ils nous laissent agir et qu'ils parlent donc de nos bons résultats avec tous nos ministres. C'est ce que je voulais vous dire, monsieur le Président.

[Traduction]

M. Len Hopkins (Renfrew-Nipissing-Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais commencer par rappeler à tous les députés que la plupart des politiques sociales de notre pays ont été instaurées par les libéraux au cours des années. C'est au parti libéral du Canada que nous devons les fondements des programmes sociaux à l'intention des jeunes, des personnes âgées et des chômeurs.

M. Towers: Vous oubliez John Diefenbaker.

M. Hopkins: Le chef du parti libéral (M. Turner) n'a cessé d'affirmer que la réduction du déficit ne devait pas se faire aux dépens des pauvres, des chômeurs et des défavorisés.

Je tiens à le mentionner ici aujourd'hui. Comme nous pouvons le lire dans le hansard de la Chambre des communes du 20 décembre 1984, à la page 1401, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), le critique adjoint des finances, a posé au premier ministre (M. Mulroney) la question suivante:

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si c'est la politique de son gouvernement ou si son gouvernement a l'intention de diminuer progressivement, sur un certain nombre d'années, l'exemption fiscale pour les familles qui ont charge d'enfants?

LE TRÈS HON. BRIAN MULRONEY (PREMIER MINISTRE): Non, monsieur le Président. Ce n'est pas ce que le gouvernement a l'intention de faire.

Et pourtant, cela fait des jours que nous étudions un projet de loi présenté par le gouvernement du premier ministre actuel et qui fait précisément cela.

Quand je parlais il y a quelques instants, j'ai entendu le député d'Edmonton-Sud (M. Edwards) dire qu'il aimerait bien que les partis d'opposition proposent quelque chose de constructif dans ce débat. Je voudrais lui répondre par votre intermédiaire, monsieur le Président, que s'il y a quelque chose de constructif à proposer dans ce débat, c'est que le député lui-même dise à son propre premier ministre et à son cabinet que ou bien ils font des déclarations, et ils y donnent suite, ou ils s'abstiennent d'en faire tout simplement.

La plus grande faiblesse de ce gouvernement, et ce sera sa plus grande faiblesse à l'avenir, c'est son manque total de crédibilité. On ne peut pas avoir confiance dans ce que le gouvernement annonce qu'il va faire. Si vous prenez les intentions annoncées par le gouvernement, et que vous imaginez exactement l'inverse, vous saurez exactement ce qu'il va faire.

L'exemption pour enfant et les autres exemptions introduites par l'intermédiaire du budget de mai 1985 frappent les enfants et les familles à bas revenu. C'est pour cela que nous avons ce vaste débat. Les impôts locaux augmentent à de nombreux autres titres, et aggravent ainsi le fardeau des économiquement faibles. Le gouvernement supprime d'autres services. Leurs coûts n'incombaient pas auparavant aux économiquement faibles, mais c'est maintenant à eux de les payer. Les exemptions fiscales des familles avec des enfants vont diminuer progressivement.

Le gouvernement actuel a dit aux personnes âgées que leurs exemptions diminueraient progressivement. Le gouvernement a dit aux personnes âgées qu'il allait oublier les premiers 3 p. 100 d'inflation et ne leur payer que le montant de l'inflation dépassant ces 3 p. 100. Cette politique a entraîné la formation d'un nouveau groupe de pression appelé «pouvoir gris». Ce nouveau groupe de pression, le «pouvoir gris», a eu gain de cause et mérite d'en être félicité. Les exemptions vont diminuer progressivement—\$710 par enfant en 1986, \$560 par enfant en 1987 et \$470 par enfant en 1988. Ce n'est pas tout. Les allocations familiales vont être désindexées à partir de 1986 et le crédit d'impôt pour enfant sera désindexé à partir de 1989. La désindexation des exemptions de l'impôt sur le revenu des particuliers va faire passer les Canadiens à faibles et à moyens revenus dans des tranches supérieures d'imposition. C'est incontestable. Non seulement les familles à faibles revenus perdent-elles le bénéfice de l'indexation du crédit d'impôt pour enfant, mais en plus on les fait passer dans des tranches